

ARRETE n°2022-09

Portant composition des bureaux de vote pour les élections des représentants des personnels et des usagers au conseil de gestion de l'Unité de Formation et de Recherche des Lettres, Langues et Sciences humaines (LLSH) de l'université Paris-Est Créteil Val de Marne en date des 24 et 25 mars 2022

**Le Président de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC)
(dénomination d'usage de l'Université Paris 12- Val de Marne)**

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L.713-1, L.719-1 et suivants, L.721-1 et suivants, D.719-1 et suivants, D.721-1 et suivants ;

Vu le décret n°2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°2020-1205 du 30 septembre 2020 relatif à l'élection ou la désignation des membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu les statuts de l'Université Paris-Est Créteil dans leur version approuvée en séance du Conseil d'administration du 16 octobre 2020 ;

Vu la délibération en date du 7 septembre 2018 par laquelle le Conseil d'administration a élu Monsieur Jean-Luc Dubois-Randé à la présidence de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) ;

Vu la décision cadre portant sur les modalités techniques d'organisation du vote électronique en vue des scrutins institués pour les élections des représentants des personnels et des usagers au sein de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) ;

Vu les arrêtés en date du 21 février 2022 portant organisation des élections des représentants des personnels et des usagers au conseil de gestion l'Unité de Formation et de Recherche des Lettres, Langues et Sciences humaines ;

Vu l'avis du comité électoral consultatif en date du 16 février 2022 ;

ARRETE

ARTICLE 1 : La composition du bureau de vote des élections au conseil de gestion de l'Unité de Formation et de Recherche des Lettres, Langues et Sciences humaines de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne figure en annexe du présent arrêté.

ARTICLE 2 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 23 mars 2022

**Le Président de l'Université Paris-Est Créteil
Val de Marne**

Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ



**Annexe unique de l'arrêté portant composition des bureaux de vote pour les élections
des représentants des personnels et des usagers au conseil de gestion de l'Unité de
Formation et de Recherche des Lettres, Langues et Sciences humaines de l'université
Paris-Est Créteil Val de Marne en date des 24 et 25 mars 2022**

l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne	Périmètre (*)	Fonction (**)	Civilité	Prénom	Nom
BVE	Composante LLSH	Président	Mme	Karine	Bellance
		Secrétaire	Mme	Valérie	Porral
		Délégué de liste	Mme	Lucie	Gournay
		Délégué de liste	M.	Alexandre	Borrel
		Délégué de liste	Mme	Karine	Berges
		Délégué de liste	M.	Antoine	Servel
		Délégué de liste	M.	Nicolas	Bilet
		Délégué de liste	Mme	Dora	Gomes Araujo